



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 18 février 2020
(OR. en)

5804/20

Dossier interinstitutionnel:
2020/0020 (NLE)

MI 27
ECO 6
ENT 15
UNECE 5

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein des comités compétents de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies, sur les propositions de modifications des règlements de l'ONU n^{os} 10, 26, 28, 46, 48, 51, 55, 58, 59, 62, 79, 90, 106, 107, 110, 117, 121, 122, 128, 144, 148, 149, 150, 151 et 152, sur les propositions de modifications des règlements techniques mondiaux n^{os} 3, 6 et 16, sur la proposition d'amendements à la résolution d'ensemble R.E.5 et sur les propositions d'autorisations d'élaborer un amendement au RTM n^o 6 et d'élaborer un nouveau RTM concernant la détermination de la puissance des véhicules électriques

DÉCISION (UE) 2020/... DU CONSEIL

du ...

**relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne,
au sein des comités compétents de la Commission économique
pour l'Europe des Nations unies, sur les propositions de modifications des règlements
de l'ONU n^{os} 10, 26, 28, 46, 48, 51, 55, 58, 59, 62, 79, 90, 106, 107, 110, 117,
121, 122, 128, 144, 148, 149, 150, 151 et 152,
sur les propositions de modifications des règlements techniques mondiaux
n^{os} 3, 6 et 16, sur la proposition d'amendements
à la résolution d'ensemble R.E.5 et sur les propositions d'autorisations
d'élaborer un amendement au RTM n^o 6 et d'élaborer un nouveau RTM
concernant la détermination de la puissance des véhicules électriques**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 114, en liaison avec l'article 218, paragraphe 9,

vu la proposition de la Commission européenne,

considérant ce qui suit:

- (1) Par la décision 97/836/CE du Conseil¹, l'Union a adhéré à l'accord de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) concernant l'adoption de prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, aux équipements et aux pièces susceptibles d'être montés ou utilisés sur un véhicule à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces prescriptions (ci-après dénommé "accord révisé de 1958"). L'accord révisé de 1958 est entré en vigueur le 24 mars 1998.
- (2) Par la décision 2000/125/CE du Conseil², l'Union a adhéré à l'accord concernant l'établissement de règlements techniques mondiaux applicables aux véhicules à roues ainsi qu'aux équipements et pièces qui peuvent être montés et/ou utilisés sur les véhicules à roues (ci-après dénommé "accord parallèle"). L'accord parallèle est entré en vigueur le 15 février 2000.

¹ Décision 97/836/CE du Conseil du 27 novembre 1997 en vue de l'adhésion de la Communauté européenne à l'accord de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies concernant l'adoption de prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, aux équipements et aux pièces susceptibles d'être montés ou utilisés sur un véhicule à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces prescriptions ("accord révisé de 1958") (JO L 346 du 17.12.1997, p. 78).

² Décision 2000/125/CE du Conseil du 31 janvier 2000 relative à la conclusion de l'accord concernant l'établissement de règlements techniques mondiaux applicables aux véhicules à roues ainsi qu'aux équipements et pièces qui peuvent être montés et/ou utilisés sur les véhicules à roues ("accord parallèle") (JO L 35 du 10.2.2000, p. 12).

- (3) En vertu de l'article 1^{er} de l'accord révisé de 1958 et de l'article 6 de l'accord parallèle, le Forum mondial de l'harmonisation des règlements concernant les véhicules (WP.29) de la CEE-ONU peut adopter, selon le cas, les propositions de modifications des règlements de l'ONU adoptés dans le cadre de l'accord révisé de 1958 (ci-après dénommés "règlements de l'ONU") n^{os} 10, 26, 28, 46, 48, 51, 55, 58, 59, 62, 79, 90, 106, 107, 110, 117, 121, 122, 128, 144, 148, 149, 150, 151 et 152, les propositions de modifications des règlements techniques mondiaux (RTM) n^{os} 3, 6 et 16, la proposition d'amendements à la résolution d'ensemble R.E.5 et les propositions d'autorisations d'élaborer un amendement au RTM n^o 6 et d'élaborer un nouveau RTM concernant la détermination de la puissance des véhicules électriques (DPVE).
- (4) Lors de la 180^e session du Forum mondial qui se tiendra entre le 10 et le 12 mars 2020, le WP.29 doit adopter les actes susmentionnés relatifs aux dispositions administratives et aux prescriptions techniques uniformes pour l'adoption de règlements techniques harmonisés de l'ONU et de RTM applicables aux véhicules à roues et aux équipements et pièces susceptibles d'être montés et/ou utilisés sur les véhicules à roues.
- (5) Il y a lieu d'arrêter la position à prendre, au nom de l'Union, au sein du WP.29 sur l'adoption de propositions de règlements de l'ONU, étant donné que les règlements de l'ONU seront contraignants pour l'Union et de nature à influencer de manière déterminante le contenu du droit de l'Union dans le domaine de la réception par type des véhicules.

- (6) La directive 2007/46/CE du Parlement européen et du Conseil¹ a remplacé les systèmes de réception des États membres par une procédure de réception de l'Union et établi un cadre harmonisé contenant des dispositions administratives et des prescriptions techniques générales pour tous les nouveaux véhicules, systèmes, composants et entités techniques distinctes. Ladite directive a intégré des règlements de l'ONU dans le système de réception UE par type, soit en tant que prescriptions pour la réception par type, soit en tant qu'alternatives à la législation de l'Union. Depuis l'adoption de la directive 2007/46/CE, les règlements de l'ONU ont été incorporés progressivement dans la législation de l'Union.
- (7) Compte tenu de l'expérience acquise et de l'évolution technique, il est nécessaire de modifier ou de compléter les prescriptions relatives à certains éléments ou caractéristiques faisant l'objet des règlements de l'ONU n^{os} 10, 26, 28, 46, 48, 51, 55, 58, 59, 62, 79, 90, 106, 107, 110, 117, 121, 122, 128, 144, 148, 149, 150, 151 et 152. En outre, il est nécessaire de modifier certaines dispositions des RTM n^{os} 3, 6 et 16. Enfin, il est nécessaire d'adopter les amendements à la résolution d'ensemble R.E.5 et les autorisations d'élaborer un amendement au RTM n^o 6 et d'élaborer un nouveau RTM concernant la DPVE.

¹ Directive 2007/46/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 septembre 2007 établissant un cadre pour la réception des véhicules à moteur, de leurs remorques et des systèmes, des composants et des entités techniques destinés à ces véhicules (directive-cadre) (JO L 263 du 9.10.2007, p. 1).

- (8) Le document de travail ECE/TRANS/WP.29/2020/25 du WP.29 concerne une proposition de complément 2 au règlement de l'ONU n° 144 (Systèmes d'appel d'urgence en cas d'accident), qui n'est pas encore prête à être soumise au vote au sein du WP.29.
- (9) Le document de travail ECE/TRANS/WP.29/2020/2 du WP.29 concerne une proposition de complément 1 à la série 08 d'amendements au règlement de l'ONU n° 9 (Bruit des véhicules à trois roues). Étant donné que l'Union n'applique pas les dispositions uniformes du règlement de l'ONU n° 9, il n'est pas nécessaire d'arrêter une position de l'Union sur la proposition ECE/TRANS/WP.29/2020/2,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

La position à prendre, au nom de l'Union, au sein du WP.29 lors de sa 180^e session qui se tiendra entre le 10 et le 12 mars 2020 est de voter en faveur des propositions énumérées à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La position à prendre, au nom de l'Union, au sein du WP.29 lors de sa 180^e session qui se tiendra entre le 10 et le 12 mars 2020 est de voter contre la proposition de complément 2 au règlement de l'ONU n° 144 (Systèmes d'appel d'urgence en cas d'accident, document de travail ECE/TRANS/WP.29/2020/25).

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président

ANNEXE

Règlement n°	Titre du point de l'ordre du jour	Référence du document ¹
10	Proposition de complément 1 à la série 06 d'amendements au règlement de l'ONU n° 10 (Compatibilité électromagnétique)	ECE/TRANS/WP.29/2020/30
26	Proposition de série 04 d'amendements au règlement de l'ONU n° 26 (Saillies extérieures des voitures particulières)	ECE/TRANS/WP.29/2020/26
26	Proposition de complément 4 à la série 03 d'amendements au règlement de l'ONU n° 26 (Saillies extérieures des voitures particulières)	ECE/TRANS/WP.29/2020/15
28	Proposition de complément 6 à la série initiale d'amendements au règlement de l'ONU n° 28 (Avertisseurs sonores)	ECE/TRANS/WP.29/2020/3
46	Proposition de complément 7 à la série 04 d'amendements au règlement de l'ONU n° 46 (Systèmes de vision indirecte)	ECE/TRANS/WP.29/2020/16

¹ Tous les documents auxquels il est fait référence dans le tableau sont disponibles à l'adresse suivante:
<http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/gen2020.html>

Règlement n°	Titre du point de l'ordre du jour	Référence du document ¹
46	Proposition de complément 8 à la série 04 d'amendements au règlement de l'ONU n° 46 (Systèmes de vision indirecte)	ECE/TRANS/WP.29/2020/17
48	Proposition de nouvelle série 07 d'amendements au règlement de l'ONU n° 48 (Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse)	ECE/TRANS/WP.29/2020/36, WP.29-180-07
51	Proposition de complément 6 à la série 03 d'amendements au règlement de l'ONU n° 51 (Bruit des véhicules des catégories M et N)	ECE/TRANS/WP.29/2020/4
55	Proposition de série 02 d'amendements au règlement de l'ONU n° 55 (Pièces mécaniques d'attelage)	ECE/TRANS/WP.29/2020/27
58	Proposition de complément 1 à la série 03 d'amendements au règlement de l'ONU n° 58 (Dispositifs arrière de protection antiencastrement)	ECE/TRANS/WP.29/2020/19
59	Proposition de nouvelle série 03 d'amendements au règlement de l'ONU n° 59 (Dispositifs silencieux d'échappement de remplacement)	ECE/TRANS/WP.29/2020/7
62	Proposition de série 01 d'amendements au règlement de l'ONU n° 62 (Dispositifs antivol des cyclomoteurs et motocycles)	ECE/TRANS/WP.29/2020/28

Règlement n°	Titre du point de l'ordre du jour	Référence du document ¹
79	Proposition de complément 2 à la série 03 d'amendements au règlement de l'ONU n° 79 (Équipement de direction des véhicules)	ECE/TRANS/WP.29/2020/11
90	Proposition de complément 5 à la série 02 d'amendements au règlement de l'ONU n° 90 (Garnitures de frein de rechange)	ECE/TRANS/WP.29/2020/8
106	Proposition de complément 18 à la série initiale d'amendements au règlement de l'ONU n° 106 (Pneumatiques pour véhicules agricoles)	ECE/TRANS/WP.29/2020/5
107	Proposition de complément 9 à la série 06 d'amendements au règlement de l'ONU n° 107 (Véhicules des catégories M ₂ et M ₃)	ECE/TRANS/WP.29/2020/12
107	Proposition de complément 4 à la série 07 d'amendements au règlement de l'ONU n° 107 (Véhicules des catégories M ₂ et M ₃)	ECE/TRANS/WP.29/2020/13
107	Proposition de complément 3 à la série 08 d'amendements au règlement de l'ONU n° 107 (Véhicules des catégories M ₂ et M ₃)	ECE/TRANS/WP.29/2020/14

Règlement n°	Titre du point de l'ordre du jour	Référence du document ¹
110	Proposition de complément 1 à la série 04 d'amendements au règlement de l'ONU n° 110 (Véhicules alimentés au GNC/GNL)	ECE/TRANS/WP.29/2020/20
110	Proposition de complément 2 à la série 04 d'amendements au règlement de l'ONU n° 110 (Véhicules alimentés au GNC/GNL)	ECE/TRANS/WP.29/2020/21
117	Proposition de complément 11 à la série 02 d'amendements au règlement de l'ONU n° 117 (Pneumatiques - Résistance au roulement, bruit de roulement et adhérence sur sol mouillé)	ECE/TRANS/WP.29/2020/6
121	Proposition de complément 4 à la série 01 d'amendements au règlement de l'ONU n° 121 (Identification des commandes, des témoins et des indicateurs)	ECE/TRANS/WP.29/2020/22
122	Proposition de complément 6 au règlement de l'ONU n° 122 (Systèmes de chauffage)	ECE/TRANS/WP.29/2020/23
128	Proposition de complément 10 à la version initiale du règlement de l'ONU n° 128	ECE/TRANS/WP.29/2020/31
144	Proposition de complément 1 au règlement de l'ONU n° 144 (Systèmes automatiques d'appel d'urgence)	ECE/TRANS/WP.29/2020/24

Règlement n°	Titre du point de l'ordre du jour	Référence du document ¹
144	Proposition de série 01 d'amendements au règlement de l'ONU n° 144 (Systèmes automatiques d'appel d'urgence)	ECE/TRANS/WP.29/2020/29
148	Proposition de complément 2 à la version initiale du règlement de l'ONU n° 148 sur les dispositifs de signalisation lumineuse	ECE/TRANS/WP.29/2020/32
149	Proposition de complément 2 à la version initiale du règlement de l'ONU n° 149 sur les dispositifs d'éclairage de la route (DER)	ECE/TRANS/WP.29/2020/33
150	Proposition de complément 2 à la version initiale du règlement de l'ONU n° 150 sur les dispositifs rétro réfléchissants (DRR)	ECE/TRANS/WP.29/2020/34
151	Proposition de complément 1 au règlement de l'ONU n° 151 [Systèmes de surveillance de l'angle mort (BSIS)]	ECE/TRANS/WP.29/2020/18, WP.29-180-05
152	Proposition de complément 1 au règlement de l'ONU n° 152 (AEBS M ₁ et N ₁)	ECE/TRANS/WP.29/2020/9
152	Proposition de série 01 d'amendements au règlement de l'ONU n° 152 (AEBS M ₁ et N ₁)	ECE/TRANS/WP.29/2020/10

RTM n°	Titre du point de l'ordre du jour	Référence du document
3	Proposition d'amendement 4 au RTM n° 3 (Freinage des motocycles) Proposition de rapport technique pour l'amendement 4 au RTM n° 3 (Systèmes de freinage des motocycles) Autorisation pour l'élaboration des amendements au RTM n° 3	ECE/TRANS/WP.29/2020/47 ECE/TRANS/WP.29/2020/48 ECE/TRANS/WP.29/AC.3/47
6	Proposition d'amendement 2 au RTM n° 6 (Vitrages de sécurité) Proposition de rapport technique pour l'amendement 2 au RTM n° 6 (Vitrages de sécurité) Autorisation d'élaborer des amendements au RTM n° 6	ECE/TRANS/WP.29/2020/43 ECE/TRANS/WP.29/2020/44 ECE/TRANS/WP.29/AC.3/52
6	Proposition d'amendement 3 au RTM n° 6 (Vitrages de sécurité) Proposition de rapport technique pour l'amendement 3 au RTM n° 6 (Vitrages de sécurité) Autorisation d'élaborer un amendement au RTM n° 6	ECE/TRANS/WP.29/2020/45 ECE/TRANS/WP.29/2020/46 ECE/TRANS/WP.29/AC.3/52
16	Proposition d'amendement 2 au RTM n° 16 (Pneumatiques) Proposition de rapport technique pour l'amendement 2 au RTM n° 16 (Pneumatiques) Autorisation d'élaborer des amendements au RTM n° 16	ECE/TRANS/WP.29/2020/41 ECE/TRANS/WP.29/2020/42 ECE/TRANS/WP.29/AC.3/48/Rev.1

Résolution n°	Titre du point de l'ordre du jour	Référence du document
R.E.5	Proposition d'amendement 5 à la résolution d'ensemble sur une spécification commune des catégories de sources lumineuses (R.E.5)	ECE/TRANS/WP.29/2020/37

Divers	Titre du point de l'ordre du jour	Référence du document
	Autorisation d'élaborer un amendement au RTM n° 6 (Vitrages de sécurité)	ECE/TRANS/WP.29/AC.3/55
	Autorisation révisée d'élaborer un nouveau RTM relatif à la DPVE	ECE/TRANS/WP.29/AC.3/53/Rev.1